

Le jeûne

Qu'est-ce que le jeûne ?

Un acte d'adoration destiné à Allah [matérialisé] par une abstinence alimentaire, de désaltération, de rapport intime et de tout ce qui rompt le jeûne de l'apparition de l'aube –qui correspond à l'heure de l'appel à la prière de l'aube (As-sobh)- au couché du soleil- qui correspond à l'heure de l'appel à la prière du couché du soleil (Al-maghrab)-



Allah a rendu obligatoire le jeûne du mois de Ramadan et en a fait un des piliers de l'Islam

et nous invite à en jeûner d'autres parmi les jours méritants

Le but [recherché par] le jeûne

Concrétiser sa crainte [en Allah] en s'interdisant ce qui est licite [de consommer] un temps déterminé [en signe] d'adoration pour Allah. Nourriture, boisson et désir charnel sont délaissés dans le but d'être agréés par Allah.

Renforcer la volonté et la détermination parce que si le musulman a pu dominer ses désirs charnels, ses envies, en s'interdisant ce qui lui était licite de faire le reste de l'année par adoration pour Allah, cela renforce sa détermination dans l'éloignement de ce qu'Allah interdit en tout temps.

Renforcement du sentiment qu'Allah réserve le Paradis à son serviteur parce que le jeûne est entre Allah et ses adorateurs. En effet, l'immoie à la possibilité de se cachier pour manger ou boire, mais s'il se tient c'est dans le but d'être récompensé de ce qui se trouve auprès d'Allah. Cela est le meilleur exercice [pour s'améliorer] que de se savoir observé par Allah [quand on se prépare à accomplir un acte] licite et en public.

Se rapprocher des défavorisés et des défavorisées. L'expérience de la faim et de la soif nous rappelle nos frères qui ne trouvent pas de quoi manger ou boire. Cela nous incite à leur donner et à les aider.

Les mérites du jeûne



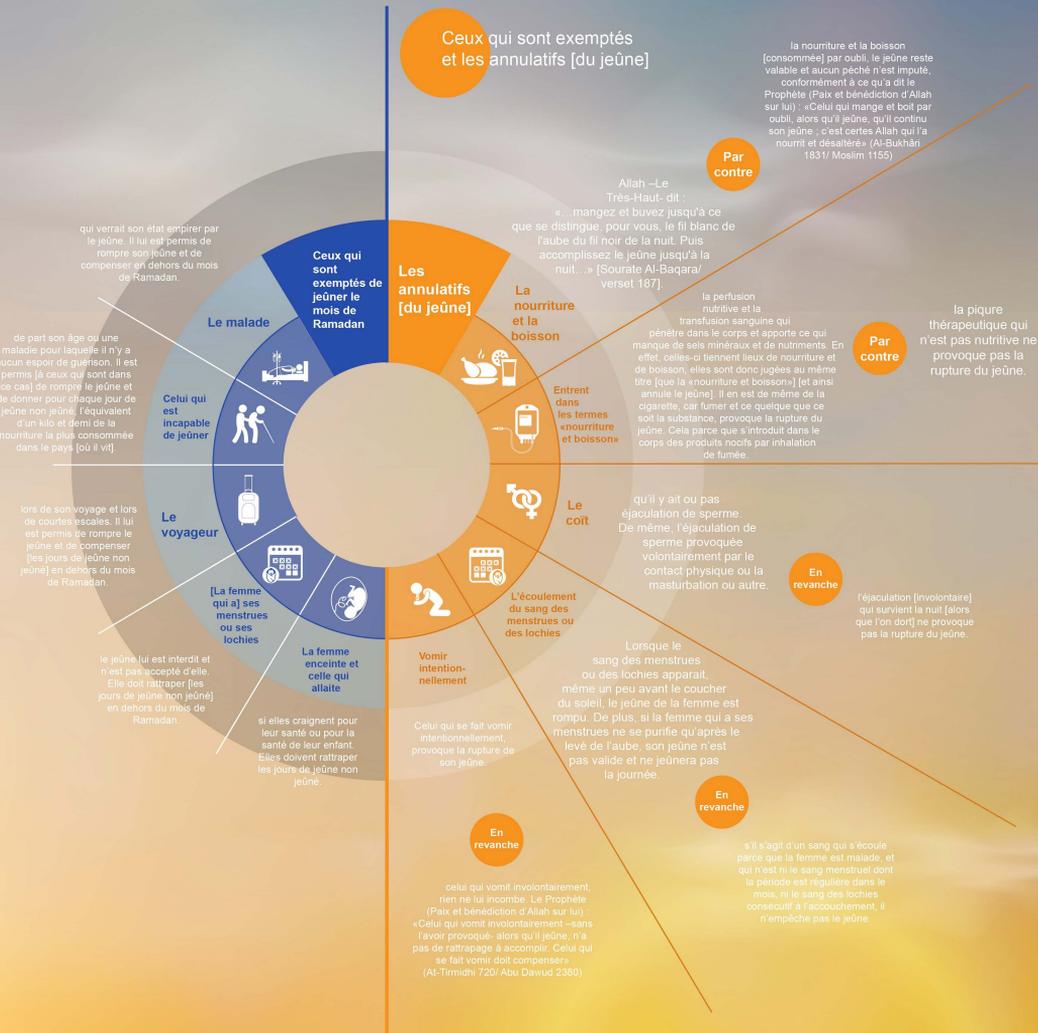
Allah attribuera une récompense au jeûneur et cette récompense Lui incombe. [Lui qui est] Tout-Puissant. Celui à qui l'incombe d'être récompensé par le Généreux, l'Immense, Le Bienfaiseur, le Miséricordieux, qu'il se réjouisse de ce qu'Allah Lui a préparé. Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : «Tous les actes des fils d'Adam sont pour Lui sauf le jeûne. Celui-ci est certes pour Moi et le suis celui qui le récompense» (Al-Bukhârî 1805/ Moslim 1151)

Celui qui jeûne le mois de Ramadan en ayant foi en Allah, en conformité avec ses ordres, en ayant foi en ce qui a été rapporté comme mérite et en espérant être récompensé [pour cet acte], sera pardonné des péchés qu'il a auparavant perpétrés. Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : «Celui qui jeûne le mois de Ramadan espérant [par cet acte] être récompensé, sera pardonné des péchés qu'il a auparavant perpétrés» (Al-Bukhârî 1910/ Moslim 763)

Le jeûneur se réjouira de la récompense qui lui sera faite et du bonheur qu'il éprouvera en rencontrant Allah, parce qu'il aura jeûné. Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : «Le jeûneur éprouvera deux joies : la joie de rompre le jeûne et la joie de rencontrer son Seigneur» (Al-Bukhârî 1805/ Moslim 1151)

Au Paradis il y aura une porte appelée Ar-Rayyan qui ne sera franchie que par les jeûneurs. Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : «Le jeûneur éprouvera deux joies : la joie de rompre le jeûne et la joie de rencontrer son Seigneur» (Al-Bukhârî 1805/ Moslim 1151)

Ceux qui sont exemptés et les annulatifs [du jeûne]



Le jeûne des anciennes communautés

Allah avait certes prescrit le jeûne aux anciennes communautés, d'une manière qui diffère [du jeûne des musulmans] sur la période du jeûne, sa durée ou la façon de jeûner. Or le but visé était unique, à savoir adorer et matérialiser sa crainte révérencielle en Allah. Allah nous a certes rapporté ce qu'a dit Issa (Jésus) (paix sur lui) alors qu'il se trouvait dans le berceau de sa mère Mariam (Marie) lorsque celle-ci rencontra une personne elle fit signe en sa direction [et dit] : 'J'ai certes fait vœux de silence à Allah.



Projet
Vision artistique
Design et production

Le guide simplifié du musulman
Hassan Baharoun
Société guide contemporain